



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE AUDET

## AVIS PUBLIC

### MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, que conformément à l'article 148.0.1. C.M., le jour de la séance de conseil du mois d'octobre n'est pas celui que prévoit le contenu du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026.

En effet, la tenue de la séance ordinaire du conseil municipal pour le mois d'octobre 2026 se tiendra le **mardi 6 octobre à 19h30.**

Donné à Audet ce 4<sup>e</sup> jour du mois de juin 2026.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "France Larochelle", is written over a horizontal line.

France Larochelle  
Directrice générale /  
Greffière-trésorière



\*\*\*\*\*

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, France Larochelle, Directrice générale / greffière-trésorière de la Municipalité de Audet certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat portant sur la modification au calendrier des séances du conseil pour le mois d'octobre 2026, conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 4 juin 2026, à chacun des endroits suivants :

- Bureau des services municipaux au 266 rue Principale à Audet
- Bureau municipal au 238 rue Principale à Audet

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Audet ce 4 juin 2026.

France Larochelle  
Directrice générale /  
Greffière-trésorière